

**restez  
chez  
VOUS**

# de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information ● www.lemondeadm.com

Mardi 18 Août 2020 / N° 939

Prix : 20 DA

Consultations avec la classe politique et la société civile

# LA CONSTITUTION POUR PARVENIR À UNE LOI FONDAMENTALE À LA HAUTEUR DES ASPIRATIONS DES ALGÉRIENS

**Pétrole**

**Le Brent à plus  
de 45 dollars**

**Hydrocarbures:**

**La dépréciation  
d'actifs chez sept  
grands producteurs  
atteint 87 milliards  
de dollars**

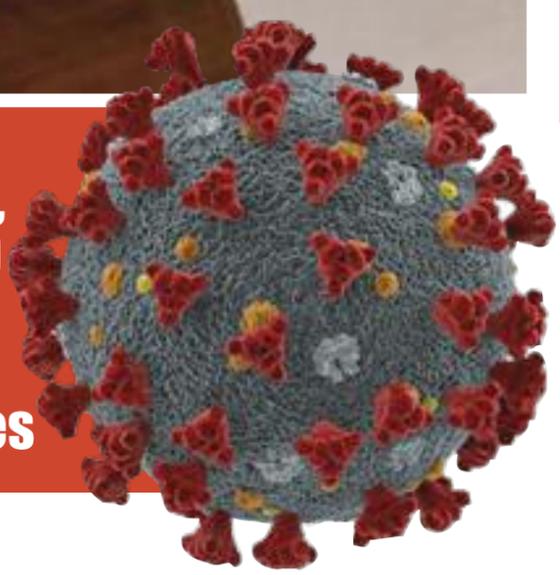


**Internet :**

**Algérie Télécom  
baisse ses tarifs  
résidentiels, lance  
le Pack jeunes  
entrepreneurs**

**Coronavirus:**

**442 nouveaux cas,  
330 guérisons et 9  
décès en Algérie  
durant les  
dernières 24 heures**



**Justice**

**Le CSM appelé  
à consacrer  
l'indépendance  
de la Justice au  
titre de la prochaine  
révision  
constitutionnelle**

**Tendance baissière  
du coronavirus en  
Algérie :**

**Les explications  
du Comité  
scientifique**

**Covid-19 :**

**Rapatriement  
depuis mars  
dernier de plus  
de 29.000  
algériens bloqués  
à l'étranger**

**Mémoire nationale**

**Le lancement du  
programme, une  
étape vers  
l'instauration  
de "la nouvelle  
République"**

**Transport aerien**

**Air Algérie lance  
un appel  
d'offres pour  
la maintenance  
de ses avions**

**Tripartite**

**Ait Ali Braham  
qualifie cette  
rencontre  
d'"Assises"  
consacrées au  
plan de relance  
économique**

**Exploration  
d'hydrocarbures**

**La Sonatrach  
signe avec  
l'allemand  
Wintershall**

**Relance économique**

**Belmihoub : « Le  
plan national  
aura un  
impact socio-  
économique  
immédiat »**

## Consultations avec la classe politique et la société civile La Constitution pour parvenir à une loi fondamentale à la hauteur des aspirations des Algériens

Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, poursuit ses consultations avec la classe politique et la société civile dans le cadre du débat autour de la constitution et de la situation socio-économique du pays. A ce titre, il a reçu les initiateurs de la démarche nationale lancée récemment sous l'appellation "Forces nationales de la réforme", par des partis politiques et des associations et organisations nationales. Ce collectif, lancé le 11 août dernier, est composé de représentants de partis politiques, d'associations, de syndicats nationaux, d'organisations économiques et de personnalités. Il vise à concrétiser des réformes profondes réelles traduisant la volonté populaire pour le changement. À cet titre, le président du parti El Fedjr El Djadid et porte-parole d'une délégation des initiateurs du collectif, Tahar Benbaibèche, a affirmé que le président de la République était prêt à écouter toutes les propositions soumises et qu'il était favorable à de telles initiatives, ajoutant que le président Tebboune était favorable à de telles initiatives. Faisant savoir que cette audience "couronnée de succès" intervient suite à la conférence tenue le 11 août, le même responsable a souligné qu'il a été soumis au Président Tebboune une plateforme contenant 4 projets concernant le volet sanitaire, la situation socioéconomique et la Constitution. Le débat avec le Président Tebboune était ouvert, franc et large ayant touché tous les dossiers, a-t-il assuré, ajoutant que tous les initiateurs du Collectif ont eu l'opportunité de faire connaître leur point de vue et de soumettre des propositions jugées adéquates durant cette conjoncture exceptionnelle, tout en encourageant de telles initiatives. Dans le même registre, le conseiller auprès du président de la République chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Berramdane, a affirmé le même jour que les rencontres de concertation avec les associations et acteurs de la société civile seront poursuivies pour bâtir une stratégie future qui permettra d'organiser l'activité du mouvement associatif et l'habiliter à jouer son rôle fondamental dans le développement. Au cours d'une rencontre avec les représentants du mouvement associatif, M. Berramdane a souligné que ces rencontres ne sont ni occasionnelles ni conjoncturelles mais sont animées par le souci de concertation avec les acteurs de terrain que sont les associations et les animateurs de la société civile. L'objectif voulu, a-t-il encore affirmé, est la concertation constructive, car « nous recherchons des associations indépendantes dans le cadre de la loi qui apportent un plus à travers une organisation qui encadre la formation et les échanges d'expériences et réhabilite mieux la société civile au côté des institutions de l'Etat élues ou administratives dans le but de servir au mieux le citoyen et la patrie ». « Ce sont des rencontres pour écouter les propositions concernant les modalités qui permettront à la société civile et aux associations de jouer un rôle fondamental dans le



développement des communes, des wilayas et du pays », a encore indiqué M. Berramdane qui a rappelé les dispositions de facilitations mises en place par l'Etat pour la création des associations dont le nombre est appelé à se multiplier. M. Berramdane a également rappelé l'accent porté par le président de la République Abdelmadjid Tebboune sur le rôle important assumé par les associations et acteurs de la société civile dans l'accompagnement des institutions de l'Etat dans la lutte contre l'épidémie du nouveau coronavirus et son rôle futur dans le développement. Plusieurs des partis politiques ont appelé à contribuer à l'enrichissement de la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution pour parvenir à une loi fondamentale à la hauteur des aspirations des Algériens. Ces partis ont souligné l'importance d'un élan collectif dans le pays pour concourir à la réussite du chantier de la réforme constitutionnelle, et les grands chantiers dans divers domaines, politique et socio-économique avec la plus grande adhésion possible, et la mobilisation de toutes les catégories politiques et sociales de la République. Ils se sont félicités, en outre, de la teneur des amendements profonds et du saut qualitatif que connaîtra la Constitution algérienne, à la lumière des différents amendements proposés, dont la constitutionnalisation du Hirk populaire, la préservation des fondements de l'identité nationale, l'extension du champ des droits et des libertés, la consécration de la dignité du citoyen, la protection du journaliste et de la femme et la consécration de l'indépendance de la justice, à travers la Cour constitutionnelle et la révision de la composante du Conseil supérieur de la magistrature. Ils ont considéré également que les amendements proposés portent également sur l'impératif de réaliser un équilibre entre les différents pouvoirs, la révision des missions et

prérogatives, à travers la création du poste de vice-président, le renforcement des prérogatives du Chef du Gouvernement et du Parlement, la promotion du rôle de la Cour des comptes, la consolidation du caractère social de l'Etat, la réunion des conditions à même de réaliser un véritable décollage économique et d'ouvrir la voie aux compétences, en renforçant la présence des jeunes.

**Le Président Tebboune avait chargé un comité d'experts de formuler des propositions pour l'élaboration d'un projet de Constitution consensuelle qui soit à la hauteur des aspirations des citoyens exprimées lors des marches du Hirk.**

Il s'agit, donc, d'une plateforme de débat et une méthode de travail que le Président a voulu suivre pour ne pas voir un débat lancé du vide mais plutôt à partir d'un document élaboré par une élite d'éminents professeurs de droit. Le président de la République souhaite voir ce document enrichi par des contributions constructives, en y apportant les modifications, les suppressions et les ajouts utiles, l'objectif étant de doter la nation d'une Constitution consensuelle à la hauteur des aspirations du peuple. Les propositions du Comité d'experts s'articulent autour de six axes, à savoir: les droits fondamentaux et les libertés publiques, renforcement de la séparation entre les pouvoirs et leur équilibre, le pouvoir judiciaire, la cour constitutionnelle, la transparence, la prévention et la lutte contre la corruption et l'Autorité nationale indépendante des élections. La mouture a détaillé dans son exposé des motifs que les exigences de l'Etat de droit consistent en le renforcement des droits fondamentaux et des libertés publiques, la séparation des Pouvoirs, une justice indépendante ainsi que la moralisation de la vie publique. Au chapitre du renforcement des

droits fondamentaux et de des libertés publiques, le document note a que le Comité d'experts chargé de formuler des propositions sur la révision de la Constitution, présidé par Ahmed Laraba, a introduit une vingtaine de nouveaux droits et libertés consacrés par les conventions internationales ratifiées par l'Algérie et auxquelles le préambule de la Constitution fait désormais écho. Il est relevé notamment l'importance de nouveaux droits et libertés dans la pacification de la vie démocratique dans son ensemble, ajoutant que le Comité a introduit les règles et régimes juridiques les plus communément admis, citant le régime de la simple déclaration pour l'exercice de certaines libertés collectives, les restrictions aux droits, libertés et garanties ne pouvant intervenir que par voie législative et seulement pour des motifs liés à l'ordre public, à la sécurité nationale et à la sauvegarde d'autres droits et libertés pour la Constitution. Le chapitre relatif aux droits et libertés a été conforté, dès ses premières dispositions, par une série de prescriptions à caractère impératif à l'endroit de l'ensemble des pouvoirs publics, précisant que "c'est là une nouveauté qui mérite d'être soulignée en considération de la sécurité juridique et démocratique qu'elles procurent". S'agissant de l'axe relatif à une séparation et une organisation des pouvoirs rationalisée et équilibrée, et au sujet du réaménagement de l'Exécutif, le document note que trois questions, soumises à débat, ont polarisé l'attention du Comité dans l'objectif de limiter le pouvoir présidentiel, à savoir l'institution d'un chef du gouvernement avec un programme propre, la suppression du pouvoir reconnu au président de la République de légiférer par voie d'ordonnance, la répartition du pouvoir de nomination entre le président de la République et le chef du gouvernement ainsi que la suppression du tiers présidentiel de la composition

du Conseil de la nation. Il relève aussi que l'hypothèse d'opter pour un régime parlementaire a été écartée et que la solution ayant emporté l'adhésion est celle d'un régime semi-présidentiel qui consistera à maintenir le schéma actuel dans le but d'assurer l'unité ainsi que la cohésion de l'Exécutif, de rationaliser son travail, d'émanciper le président de la République des charges de la gestion gouvernementale et surtout sauvegarder la légitimité qu'il tient de son élection au suffrage universel. Cependant, le Comité a tenu compte aussi de l'éventualité des évolutions que pourrait connaître le contexte politique, en laissant la faculté au président de la République de charger le chef du gouvernement d'élaborer son propre programme après consultation de la majorité parlementaire. Par ailleurs, le Comité a estimé, dans ses propositions, que l'institution d'une vice-présidence de la République est de nature à apporter au président de la République un appui dans l'accomplissement de ses missions chaque fois qu'il l'estimerait nécessaire. S'agissant des rapports entre l'Exécutif et le législatif, le principe consiste à élargir les attributions du parlement sur l'action gouvernementale et à pouvoir, désormais dans le cadre du renforcement de son contrôle, d'interpeller le gouvernement sur l'état d'application des lois. En matière de contrôle, les droits de l'opposition parlementaire, déjà consacrés, ont été renforcés par la possibilité qui leur est offerte, entre autres de présider par alternance les commissions juridique et des finances avec la majorité parlementaire, selon les propositions contenues dans cette mouture.

M. H

## Armée Sortie de la 47e promotion d'officiers ingénieurs

Le Commandant de la 1er Région Militaire, le Général-Major Ali Sidane, a supervisé, hier à l'Ecole militaire polytechnique (EMP) "Chahid Taleb Abderrahmane" de Bordj El-Bahri (Alger), la cérémonie de sortie de la 47e promotion d'officiers ingénieurs et de la 5e promotion de la Formation complémentaire de Master. La 47e promotion d'officiers ingénieurs se compose de 253 étudiants, dont 07 de la République du Cameroun et la 5e promotion de la Formation complémentaire de Master de 71 officiers stagiaires, relevant de différentes armes dans les spécialités, génie électrique, mécanique, chimie et informatique. Après le passage en revue des carrés de formations, le Commandant de l'Ecole, le Général Mohamed Saal a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé que les promotions avaient reçu des formations scientifiques et militaires théoriques et pratiques de "haut niveau. Précisant que les formations ont été dispensées par des cadres et des enseignants chercheurs "hautement qualifiés et compétents", il a



souligné que les nouveaux diplômés sont ainsi aptes à s'acquitter de leurs nobles missions avec professionnalisme. Le Général Saal a exhorté les nouveaux diplômés à "toujours œuvrer à la défense de la souveraineté, la

sécurité et la stabilité de la Patrie". Dans la présentation de l'Ecole, à cette occasion, il a déclaré que cette "citadelle de formation" développe en ses étudiants le sens de l'innovation, l'initiative et l'excellence

et veille à la réussite de leur cursus par la réunion de toutes les conditions d'enseignement, d'échange de connaissances et de travail d'équipe dans un environnement favorable. "Véritable pôle d'excellence, l'EMP forme l'élite des officiers ingénieurs et leaders de demain aptes à suivre les avancées scientifiques et technologiques dans les domaines militaire, de connaissance et de formation", a-t-il affirmé. De même qu'elle est à même de "répondre aux besoins fonctionnels et opérationnels de l'ANP pour construire une défense moderne et efficace en mesure de s'acquitter avec compétence et professionnalisme de ses missions", a-t-il ajouté. Après la prestation de serment et la remise de diplômes aux élèves, le Général-Major Ali Sidane a donné son accord de baptiser la promotion sortante du nom du chahid, M'hamed Kribech. La cérémonie s'est poursuivie par une exhibition exécutée par les étudiants de la promotion sortante. À la fin, le chef de la 1ère Région militaire a inspecté les projets de fin d'étude des officiers ingénieurs de la promotion sortante, avant de rendre hommage à la famille du Chahid M'hamed Kribech et signer le registre d'or de l'Ecole.

T.M

### Enseignement supérieur et Transition énergétique La coopération bilatérale au menu



Les ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane et de la Transition énergétique et des énergies renouvelables, Chems Eddine Chitour, ont examiné hier à Alger les éventuels volets de coopération entre les deux secteurs, indique un communiqué du ministère de l'Enseignement supérieur. M. Benziane qui a reçu M. Chitour, a fait part de "sa disponibilité à consacrer la coopération et le partenariat, eu égard aux compétences que recèle le secteur dans le domaine des énergies renouvelables (...) ainsi qu'en matière de communication pour expliquer le nouveau mode énergétique, les orientations, les politiques et les nouveaux projets inscrits". Pour sa part, M. Chitour a présenté un exposé sur son secteur, rappelant les projets et programmes stratégiques prévus par son département en vue d'atteindre les objectifs tracés, concrétiser la politique des énergies renouvelables à l'horizon 2035 et promouvoir le secteur de l'énergie solaire. Dans le même sillage, M. Chitour a évoqué les projets relatifs à l'énergie solaire et à l'augmentation des capacités de consommation aux plus hauts niveaux conformément aux normes internationales. Il a également fait état des objectifs escomptés à savoir, la création de la richesse, la contribution à l'économie nationale, l'industrialisation, la diversification de l'économie, la création des postes d'emploi en faveur notamment des jeunes diplômés à travers le lancement des start-up. "Les deux ministres ont convenu d'œuvrer de concert à intensifier les rencontres de consultation, développer la recherche technologique et appliquée dans ce domaine vital afin de réaliser le développement durable", a conclu le document.

### Conseil interministériel La rentrée scolaire, universitaire et de la formation professionnelle à l'ordre du jour

La rentrée scolaire et universitaire pointent à l'horizon immédiat, à peine quelques jours nous en séparant et le Gouvernement entend prendre les devants, d'autant plus que cette année les conditions sont bien particulières, à cause de la crise sanitaire. C'est pourquoi justement, le Premier ministre a présidé samedi un Conseil interministériel consacré à la question et plus singulièrement aux préparatifs des examens du Baccalauréat et du BEM, selon un communiqué des services du Premier ministre. Ont assisté à ce Conseil interministériel, les ministres en charge de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et de la Formation et de l'Enseignement professionnels ainsi que les ministres de l'Intérieur, des Finances et de l'Habitat. Ont pris part également aux travaux de ce conseil les présidents des conférences des universités des régions centre,

Est et Ouest, précise le communiqué. Le Conseil a entendu des exposés des ministres, respectivement, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et de la Formation et de l'Enseignement professionnels concernant les préparatifs pour la prochaine rentrée 2020-2021. Il a également entendu une communication du ministre de l'Education nationale sur les préparatifs des examens du Baccalauréat et du BEM. Dans ce cadre, le Conseil a relevé "l'état d'avancement très appréciable des dispositions prises pour assurer les meilleures conditions pour la rentrée scolaire, universitaire et de formation professionnelle, ainsi que les mesures arrêtées au titre du dispositif national d'organisation des examens des examens du Baccalauréat et du BEM dans tous respects (sanitaire, sécuritaire, organisationnel et logistique)", ajoute la même source. A propos, le Conseil a passé en

revue "les différents protocoles sanitaires adoptés par l'autorité sanitaire compétente, lesquels comportent l'ensemble des mesures de prévention et de protection contre la propagation de l'épidémie du coronavirus Covid-19, en insistant particulièrement sur la nécessité de leur mises en œuvre rigoureuse". Il a, par ailleurs, recommandé "la pleine implication des différents intervenants aux niveaux central et local, ainsi que la participation directe des autres acteurs de la société civile et du mouvement associatif, particulièrement les représentations estudiantines, les associations des parents et les partenaires sociaux et ce, au titre de la sensibilisation, de l'accompagnement psychologique ainsi que dans tous les aspects organisationnels qui garantissent les conditions les plus favorables pour réussir la rentrée 2020-2021 et le déroulement des examens", ajoutait la même source.

Ali Oumniguen

### Communication Le ministre de la Communication remet de nouvelles accréditations à des journalistes et correspondants étrangers

Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Amar Belhimer, a remis de nouvelles accréditations au titre de l'exercice 2020, à des représentants de médias étrangers accrédités en Algérie, afin de leur permettre d'exercer leur travail dans le respect des règles de la profession. Dans une brève allocution prononcée à l'occasion, M. Belhimer a exprimé sa considération à l'égard de ces correspondants pour le "travail noble" qu'ils accomplissent aux fins d'établir des ponts de rapprochement des peuples, d'autant qu'ils constituent désormais "un trait d'union dans un monde qui s'érige en village". La remise de ces accréditations intervient dans le cadre de "l'ouverture sur la scène médiatique en Algérie, afin de permettre aux correspondants étrangers dans notre pays d'exercer dans les meilleures conditions, dans le calme et en toute sérénité, conformément aux exigences de la profession", précise un communiqué du ministère de la Communication. "L'Algérie a reçu plusieurs demandes de la part de représentants de médias étrangers intéressés par la couverture des événements d'envergure nationale en Algérie", ajoute le communiqué qui précise qu'"une deuxième



phase de remise d'accréditations aux représentants des médias étrangers en Algérie est intervenue en réponse à cette demande". Cette opération s'inscrit "en droite ligne avec les principes fondamentaux de la Constitution algérienne qui consacre le droit d'accéder à une information exacte à partir de sa source officielle et permet aux journalistes d'accéder à la source d'information, dans le respect total des lois de la République, de sa souveraineté, de sa stabilité et de sa sécurité générale, mais aussi dans le respect de l'éthique professionnelle, sans pour autant porter at-

teinte aux valeurs et composantes de la société algérienne, connue pour son hospitalité". Près de 20 correspondants ont reçu leurs accréditations, dont ceux des agences AFP et Reuters, de la chaîne Russia Today, la chaîne France 24, la chaîne Al Mayadeen et la chaîne Al Hadath. L'opération d'octroi d'accréditations aux représentants des médias étrangers en Algérie demeure ouverte à tous ceux intéressés par la couverture des activités et événements d'envergure à l'échelle nationale, conformément à la loi organique sur l'Information de 2012.

Yahia Chorti

## Mémoire nationale

**Le lancement du programme, une étape vers l'instauration de "la nouvelle République"**

Le Directeur général des Archives nationales et Conseiller du président de la République chargé des Archives nationales et du dossier de la mémoire, Abdelmadjid Chikhi a annoncé lundi à Alger le lancement du programme de la Mémoire nationale qui se veut "un élément es-

sentiel dans la formation du bon citoyen et un pas vers l'instauration de la nouvelle République». Supervisant les travaux d'un séminaire à distance tenu au siège du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, en présence des directeurs des secteurs de wilayas, des représentants des collectivités locales et

des associations de la société civile, M. Chikhi a souligné que le programme de la mémoire nationale est "un processus de longue haleine qui n'est pas lié à un anniversaire spécifique ou un événement national", précisant que "la mémoire nationale est un élément essentiel dans la formation d'un ci-

toyen responsable". "L'instauration d'une nouvelle République n'est pas évidente car nécessitant des efforts collectifs dans de nombreux secteurs où l'histoire doit trouver un moyen pour atteindre le citoyen", a dit M. Chikhi qui a ajouté que cela dépend de la prise de conscience de la valeur historique de notre patrimoine algérien». Avec l'annonce officielle du lancement du programme de la mémoire nationale, poursuit-il, "des consultations vont commencer aux niveaux local et central afin d'élaborer une feuille de route pour le lancement de cette opération avec la participation de 12 secteurs ministériels, en sus des associations de la société civile". Dans ce cadre, il a estimé que le travail "sur le programme de la Mémoire nationale sera pénible", soulignant qu'avec "la contribution de tous les secteurs et les associations de la société civile, nous parviendrons à des résultats satisfaisants, en peu de temps». Ce programme comprend notamment des secteurs qui sont en contact direct avec le public, à l'instar de l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ainsi que l'intérieur, le tourisme et les affaires religieuses. Dans ce contexte, M. Chikhi a insisté sur le rôle important du discours reli-

gieux et des mosquées dans l'ancrage de la mémoire nationale auprès du citoyen en adoptant un discours simple et claire, en sus des associations de la société civile qui sont plus enracinées dans la société. Une page Facebook au nom de la Mémoire nationale a été ouverte et sera accessible à tout le monde dans deux jours à venir, afin qu'elle touche le plus grand nombre possible de citoyens. Dans leurs interventions, certains walis ont exprimé leur disponibilité à travailler dans le cadre de ce programme puisqu'il consiste à mettre la lumière sur notre histoire nationale et qu'il est le fruit d'un Djihad mené par le peuple algérien toutes catégories confondues », soulignant la nécessité « de tirer profit des réalisations de nos aïeux afin de préserver l'unité du peuple et de faire prévaloir l'intérêt de la Nation. Par ailleurs les walis ont présenté des propositions dans le cadre de ce programme, concernant certains secteurs qu'il faut viser tels que le secteur de l'éducation à travers l'école et l'enseignement supérieur à travers l'université, qui ont un grand rôle à jouer dans la consécration de la Mémoire nationale auprès des générations montantes.

Ali.B

### Mouvement associatif : Parvenir à une démocratie participative au service du développement

Le MOUVEMENT ASSOCIATIF  
CHOISIR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le Conseiller auprès du président de la République chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Berramdane, a affirmé hier à Tébessa que "le travail est engagé en vue de parvenir à une démocratie participative" au service du développement rassemblant tous les acteurs de la société civile et des institutions de l'Etat. Au cours d'une rencontre avec les représentants du mouvement associatif à la salle des congrès "Chahid Abad Zine", M. Berramdane a indiqué que cette série de rencontre qu'il tient avec les associations actives dans les divers secteurs vise à "organiser et encadrer les acteurs de la société civile en vue d'instaurer une démocratie participative et un échange des expériences entre tous". Il a ajouté à ce propos qu'il est "impératif de penser à l'échelle locale à créer des fédérations d'associations qui encadrent le travail associatif dans l'attente des nouvelles solutions et dispositions juridiques que seront ultérieurement annoncées". M. Berramdane a assuré "qu'au terme des 50 rencontres programmées à l'échelle nationale avec pas moins de 100.000 associations, une série de propositions et recommandations sera prise en considération dans l'organisation du mouvement associatif et sa participation à l'édification de l'Algérie nouvelle dans le cadre d'une stratégie future qui lui permettra de jouer pleinement son rôle dans le développement". Les décisions qui seront prises prochainement, a encore ajouté l'intervenant, permettront "d'organiser la

société civile et le mouvement associatif de sorte à en faire une troisième force qui accompagne les deux secteurs public et privé et participe à l'édification de l'Algérie nouvelle sur des bases solides et justes ainsi que préconisé par le président la République Abdelmadjid Tebboune". Il a également appelé à "la tenue de sessions de formation, d'accompagnement et d'échange d'expériences en vue d'habiliter la société civile à être une force d'appui aux institutions de l'Etat pour apporter le meilleur au citoyen et à la patrie", saluant à l'occasion le rôle des associations dans l'accompagnement des autorités publiques durant la période de confinement sanitaire dû à la pandémie du nouveau coronavirus et sa participation dans les actions de solidarité avec les familles démunies des zones d'ombre. Concernant la communauté nationale à l'étranger, M. Berramdane a insisté sur "la nécessité de tirer profit de ses expériences, d'échanger les connaissances dans les divers domaines et de travailler à trouver des solutions de relance notamment de l'économie nationale et de soutien à l'Algérie". La rencontre a été une occasion d'écouter les propositions et préoccupations des présidents des associations et représentants de la société civile, axées notamment autour de "l'amendement de la loi sur les associations", "la facilitation de la communication avec les institutions officielles" et "leur association aux diverses activités de sorte à faire de l'association un trait d'union entre l'administration et le citoyen".

### Droits de l'homme en Algérie:

## M. Lazhari présente le rapport annuel sur les droits de l'homme 2019 au président de l'APN



Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Slimane Chenine, a reçu, hier à Alger, le président du Conseil national des droits de l'homme, Bouzid Lazhari, qui lui a remis le rapport annuel sur la situation des droits de l'homme en Algérie pour l'année

2019. La remise du rapport intervient en vertu de l'article 199 de la Constitution qui stipule que "le Conseil élabore un rapport annuel qu'il adresse au Président de la République, au Parlement et au Premier ministre, et qu'il rend public également". Pour rappel, M. Lazhari avait été

reçu, en fin du mois de juillet, par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, auquel il a remis un rapport axé essentiellement sur "le Hirk authentique qui revendiquait des Droits de l'homme, une élection transparente et l'éradication de l'argent sale".

### Transport aérien

## Air Algérie lance un appel d'offres pour la maintenance de ses avions

Un appel d'offres pour des opérations de maintenance, pour 32 avions de type Boeing, a été lancé par la compagnie aérienne nationale Air Algérie hier. Le porte-parole de la compagnie aérienne Air Algérie, Amine Andaloussi a expliqué, qu'il s'agissait d'un avis d'appel d'offres périodiques qui intervient tous les cinq ans. La majorité des avions de la compagnie sont cloués au sol depuis mi-mars dernier, et plus aucun vol intérieur ni liaison internationale ne sont assurés par Air Algérie en vue des restrictions. Seuls quelques rares vols effec-

tués dans le cadre des opérations de rapatriement sont opérés par Air Algérie. Selon les dernières données publiées par le gouvernement, une centaine de vols de rapatriement ont été recensés au total. Toutefois, les avions ont besoin de maintenance, d'où l'appel d'offre de la compagnie. « La compagnie nationale est très exigeante en termes de révision de ses aéronefs », a affirmé Amine Andaloussi. En revanche, aucune décision n'a encore été prise concernant la réouverture des frontières et la reprise des vols internationaux et intérieurs. Ainsi, les aéroports

restent fermés et n'accueillent que des vols de rapatriement. Pour l'heure, aucune date n'a été fixée pour la reprise des vols de la compagnie. « Tout dépend de la décision des pouvoirs publics. Nous, on aimerait bien reprendre les vols, mais il y a des impératifs de santé publique. Une fois que les pouvoirs publics décideront du déconfinement, on mettra en pratique qu'ils auront décidé » a confié Bakhouche Al-lèche, le PDG de la compagnie aérienne nationale lors d'une conférence samedi 15 août dernier.

N.I

## Relance économique Belmihoub : « Le plan national aura un impact socio-économique immédiat »



Le nouveau plan national de relance économique, "basé sur une approche très pragmatique", devrait avoir des impacts immédiats sur la vie du citoyens et des entreprises, a estimé lundi à Alger le ministre délégué auprès du premier ministre chargé de la prospective, Mohamed Cherif Belmihoub. S'exprimant sur les ondes de la Radio nationale, Chaîne 3, sur l'atelier consacré au thème de l'investissement qu'il présidera mardi dans le cadre de la conférence nationale pour la relance économique, M. Belmihoub a affirmé que, dans la démarche de ce plan de relance économique, il faut mettre des actions qui auront des impacts immédiats sur la vie sociale et économique du citoyens et des entreprises économiques avant la fin de cette année. "Nous fonctionnons dans le cadre d'une démarche pédagogique et inclusive qui intègre les opérateurs économiques, les partenaires sociaux, les experts et les entreprises afin de sortir l'Algérie de sa longue période de léthargie et de gaspillage des ressources", a-t-il souligné. Le ministre a fait constater à ce propos que l'Algérie a connu trois crises cumulées, à commencer par la crise pétrolière de 2014 marquée par la chute brutale des hydrocarbures, qui "a démontré une fois de plus que notre économie, fortement basée sur les hydrocarbures, n'est pas résiliente". Puis la crise pétrolière de 2019, conjuguée à la crise sanitaire de coronavirus "qui sont venues perturber totalement le système économique national". Pour le ministre, le temps est aux actions et le pays n'a même pas le temps

de faire le diagnostic. "Il faut agir vite en procédant au changement du système de fonctionnement de l'économie", car, pour lui, il s'agit bien d'une crise "systémique". "Avec les participants à l'atelier, nous allons aborder tous les aspects institutionnels tels les questions juridiques, l'environnement des affaires mais aussi la concurrence sur les marchés", a-t-il affirmé en relevant qu'il y a un tas de facteurs de blocage à investir qu'il faut lever. Pour le ministre, les "ennemis" de l'investissement productif sont la bureaucratie et la corruption contre lesquelles il faut lutter par la transparence et la numérisation. "Nous devons simplifier les procédures administratives et rendre transparentes les décisions économiques et d'investissement", a-t-il recommandé. Concernant ce plan de relance qui sera débattu mardi, il a expliqué qu'il s'étend sur trois phases. La première s'inscrit dans le court terme et devrait répondre aux préoccupations immédiates des opérateurs économiques. La deuxième étape (2021-2022) permet de préparer les conditions pour une transformation économique structurelle et enfin la période comprise entre 2022-2025 qui concernent les grandes réformes annoncées par le président de la République. Pour le ministre délégué chargé de la prospection, ce nouveau plan de relance devrait permettre une transformation globale de l'économie nationale en sortant l'Algérie de sa forte dépendance des hydrocarbures et en mettant en place une économie diversifiée compétitive lui ouvrant la voie vers le

commerce international.

### Les CAS peuvent financer l'économie

Concernant le manque de ressources pour financer les projets économiques de ce plan, M. Belmihoub a rappelé les orientations fermes du Président de la République pour trouver d'autres ressources que les hydrocarbures sans recourir aux institutions financières internationales. A ce propos, il y a mis en avant les potentialités inestimables des secteurs miniers, de la chimie pharmaceutique et de l'agriculture saharienne sur lesquels le pays peut miser pour diversifier son économie et financer ses investissements. Le ministre a assuré par ailleurs que "le pays n'est pas en faillite" qu'il y a des ressources financières non utilisées jusque-là qu'il faut exploiter au profit de l'économie nationale. Il a évoqué à ce propos les budget réservées pour certains secteurs mais qui n'ont pas été utilisées. "Cet argent qui se trouve dans les Comptes d'affectation spéciale (CAS) peut être aujourd'hui exploitées pour financer l'économie", a-t-il affirmé. Il y a aussi d'autres moyens de financer l'économie, selon ce même responsable, comme les produits de la finance islamique mis sur le marché financier, qui "permettraient de capter les fonds circulant en dehors du circuit bancaire". En outre, il a insisté sur l'intérêt pour l'Algérie de s'ouvrir à l'investissement étranger en encourageant les entreprises étrangères à investir avec leur propres fonds.

Ali B / Ag

## Adjudication de 21 permis miniers: L'ANAM relance l'appel d'offre national

L'Agence Nationale des Activités Minières (ANAM) informe l'ensemble des opérateurs miniers intéressés par l'appel d'offres national n°01/ANAM/2020 pour l'adjudication de 21 permis miniers pour exploration minière et qui a été gelée suite à la situation sanitaire dû à la covid-

19, que la vente des cahiers des charges concernant cette opération, reprendra à partir de Dimanche 09 Août jusqu'au Mardi 08 Septembre 2020, au niveau du siège de l'Agence, sis au 42 chemin Mohamed Gacem - El Mouradia - Alger. L'ANAM précise que les dates d'ouverture des plis sont fixées comme

suit : l'offre technique : Lundi 02 Novembre 2020 et l'offre financière : Mardi 24 Novembre 2020. Tous les cahiers des charges, précise-t-on, qui ont été déjà retirés resteront valables jusqu'à la nouvelle date d'ouverture des plis et leurs acquéreurs pourront contacter l'ANAM pour plus d'informations.

## Hydrocarbures: La dépréciation d'actifs chez sept grands producteurs atteint 87 milliards de dollars

La pandémie du Coronavirus a provoqué ces derniers mois des dépréciations d'actifs qui ont atteint 87 milliards de dollars chez sept grands producteurs d'hydrocarbures, selon des analystes de renommée mondiale. Selon ces analystes, la pandémie du coronavirus n'a pas seulement affecté les finances des compagnies pétro-gazières mais a également provoqué ces derniers mois des dépréciations d'actifs chez sept grands producteurs. Une analyse du groupe de réflexion Carbon Tracker, indique que Chevron, Shell, BP, Total, Repsol, Eni et Equinor ont collectivement vu leurs actifs de pétrole et de gaz dépréciés de 87 milliards de dollars au cours des neuf derniers mois. "Ceci revient principalement à la chute des prix du pétrole déjà en cours avant la pandémie du coronavirus et à cause de l'impact de la pandémie sur la demande", ont-ils soutenu. Shell a comptabilisé une dépréciation de 16,8 milliards de dollars après impôts et après avoir révisé ses hypothèses de prix et les fondamentaux du marché. Pour sa part, Total a enregistré des dépréciations de 8,1 milliards de dollars, dont 7 pour les sables bitumineux au Canada, ont-ils précisé. Chevron, a signalé des dépréciations de 5 milliards de dollars, dont 1,8 milliard de dollars, principalement liés à des révisions à la baisse de ses perspectives de prix des hydrocarbures. La société américaine qui a annoncé ses pires résultats trimestriels depuis trois décennies, va réduire de 10 à 15 % ses effectifs mondiaux. "BP, dont les chiffres de dépréciation d'actifs ne sont pas encore très précis, a réduit de moitié son dividende et promis de diminuer sa production de pétrole et de gaz de 40 % d'ici 2030 pour se réinventer et mieux s'adapter aux changements du marché. Le géant britannique va ainsi passer du statut de compagnie pétrolière internationale (IOC) à celui de compagnie énergétique intégrée (IEC). Un accent très particulier sera donc mis sur la production d'énergies plus propres et respectueuses de l'environnement. La pandémie du coronavirus a créé la plus grosse période d'instabilité pour les compagnies pétrolières du monde même les plus solides financièrement.

## Pétrole Le Brent à plus de 45 dollars



Les cours du pétrole se redressaient lundi en cours de séance européenne, alors que les ministres de l'Opep et leurs alliés se retrouvent dans deux jours pour faire le point sur leurs coupes volontaires de production. Dans l'après midi, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en octobre valait 45,12 dollars à Londres, en hausse de 0,71% par rapport à la clôture de vendredi. A New York, le baril américain de WTI pour le mois de septembre s'appréciait de 1,12% à 42,48 dollars. Hésitants en début de séance européenne, les deux cours de référence ont pris de l'élan tandis que Wall Street ouvrait en hausse et que le dollar fléchissait légèrement face aux principales monnaies. Toute baisse du dollar rend le baril, libellé en billet vert, plus attractif pour les investisseurs munis d'autres devises, ce qui augmente la demande et pousse les cours vers le haut. Les investisseurs sont tournés cette semaine vers la réunion désormais mensuelle des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et leurs alliés, connus sous la bannière Opep+. Prévue initialement mardi, cette réunion du Comité de suivi de l'accord de l'Opep (JMMC) aura finalement lieu le lendemain par visioconférence. Elle devra permettre de décider si les membres de l'Opep+ maintiennent le rythme prévu de l'allègement de leurs coupes de production d'or noir mises en place en mai face à la chute de la demande provoquée par la pandémie. "Les investisseurs espèrent que l'offre restera sous contrôle car la demande mondiale de pétrole est encore très fragile", avait commenté plus tôt dans la journée Naem Aslam, analyste d'Avatrade. D'autant que "la résurgence du Covid-19 dans le monde entier, notamment en Europe, semble avoir eu un effet négatif sur les attentes en matière de consommation", renchérit Jeffrey Halley, analyste de Oanda.

# Mots à Caser

Pour caser les mots de la liste dans la grille, aidez-vous du terme : MÉDUSE.

2

AB  
AH  
AM  
AN  
AS  
CE  
CH  
ED  
EN  
EU  
EV  
GE  
IE  
IL  
IN  
IO  
IR  
LI  
LU  
MS  
NB  
NI  
NO

OH

OP  
OR  
OU  
RE  
RH  
RI  
TE  
TO  
UN  
UT  
VA  
YS

3

AAR  
ACE  
AGE  
ANA  
ANI  
ARE  
BAC  
BIC  
CLE  
EAU

EMS

ENA  
EUH  
GEL  
HAI  
INO  
LEX  
MAC  
MEO  
MON  
MOT  
NAY  
NOM  
NUS  
ODE  
OSS  
OTE  
OUR  
OUT  
PAR  
SMI  
STO  
TEE  
TOI  
TOP

TRI

USA  
VER  
VIL

4

AMEN  
ANEE  
DINE  
ELOI  
EMIR  
EPOI  
ERES  
ERIN  
ESON  
FACE  
HELE  
HUTU  
INDE  
ISIS  
LIED  
LIEU  
LOIN  
LORI

NEPE

PAIR  
PIED  
POUR  
REIN  
REVE  
SOLE  
TREK  
UNIE

5

AGNEL  
ARETE  
ECRIN  
EIDER  
ESOPE  
ETIRE  
GALOP  
HANTE  
HELIX  
LIDAR  
LOESS  
NAVEL  
OPALE ORALE  
PHILO

RABOT

RETRO  
SINAI  
SKIER  
STENO  
SUEDE  
TENTA  
TRAME  
VATUS  
VIREO

6

AIDENT  
ARAFAT  
ATIMIE  
CARTER  
CAVANT  
CINEMA  
ERRERA  
ETHERE  
ETOILA  
ICARIE  
ILLICO  
ISATIS  
ISOREL

LESTEE

MARIER  
NANISE  
OISEAU  
PERIFS  
PRIONS  
REUSSI  
RIMANT  
SCIANT  
TURBAN

7

AMERRIE  
DIONEES  
EBATTUS  
EHONTEE  
ENLAÇAS  
ENRENER  
GLOBINE  
IMAGINE  
INODORE  
NATUREL  
NOVELLE  
OMERTAS  
ORIGNAL

PERUGIN

RONCIER  
SHEIKHS  
SYSTEME  
THULIUM

8

AIGUILLE  
ANGOLAIS  
ASTURIEN  
CANOPEES  
CAROTIDE  
CATILINA  
EINSTEIN  
IENISSEI  
ILIENNES  
MEDECINE  
OMELETTE  
PAMPILLE  
RIPOLINE  
ROBERVAL  
SEROTYPE  
SLALOMER  
TENORITE

9

AUMONIERE  
GIBELLOTTE  
INATTENDU  
LEICESTER  
LIBERTINE  
NETTEMENT  
POUDRIERE  
TENANCIER  
TERAOCTET  
YOHIMBINE

10

CISTERCIEN  
IONISATION  
LONDONIENS  
MICROPHONE  
NYCTALOPES  
SCAPHANDRE  
SOURICIERE



## Tripartite Ait Ali Braham qualifie cette rencontre d'"Assises" consacrées au plan de relance économique

Le ministre de l'Industrie Ferhat Ait Ali Braham a affirmé lundi que la rencontre sur le plan de relance économique et sociale prévue aujourd'hui et demain à Alger sera axée sur l'élaboration d'une "nouvelle orientation" économique en concertation avec les partenaires sociaux, des experts financiers et des sociologues. Intervenant sur les ondes de la Radio nationale, M. Ait Ali a indiqué que la rencontre sur le plan de relance économique et sociale prévue les 18 et 19 août courant au Centre international des conférences (CIC) devra aborder la mise en place d'une nouvelle orientation économique en concertation avec les organisations patronales et les syndicats, ainsi que des experts et sociologues. "Ce n'est pas une rencontre tripartite comme celles organisées dans le passé, mais une véritable concertation qui permettra au gouvernement d'écouter et d'échanger avec les autres partenaires sociaux. Ces derniers seront invités aussi à prendre connaissance des attentes et objectifs de l'Exécutif en matière de développement socio-économique", a expliqué le ministre de l'Industrie. Qualifiant également cette rencontre d'"Assises" consacrées au plan de relance économique et social, M. Ferhat Ait Ali a annoncé à l'occasion la présence de plus de 300 participants dont un tiers de personnalités indépendantes constitué, entre autres, d'experts nationaux vivant en Algérie et à l'étranger. À ce propos, le ministre de l'Industrie a précisé que les travaux de cette rencontre se dérouleront en cinq ateliers distincts qui seront axés sur l'élaboration d'un plan "structurel" et d'une "nouvelle économie" assurant que le gouvernement compte tracer sur long terme un nouveau chemin de développement. "Il n'est pas question de discuter ni sur la conjoncture économique ni sur la situation financière du



pays. Notre objectif est de tracer un nouveau chemin pour aboutir à une économie nouvelle", a-t-il tenu encore à clarifier. Abordant la situation de l'industrie nationale, M. Ait Ali a dressé un constat critique de l'état de ce secteur "sinistré" en termes de gestion "archaïque" et évoluant face une "fausse" concurrence de produits détaxés. Interrogé sur la faiblesse de la contribution de l'activité industrielle au Produit intérieur brut (PIB) estimée à 5%, le ministre de l'Industrie a rétorqué que ce chiffre datait de l'année 1992 lorsque le PIB était de 30 milliards de dollars, alors qu'aujourd'hui, a-t-il soutenu, le PIB avoisine les 200 milliards de

dollars. Partant de ce constant, M. Ait Ali a insisté sur le "changement de cap" en matière de gestion aussi bien pour les dirigeants des groupes publics que privés, appelant à l'intégration d'une gestion "rationnelle" et à l'élaboration de plans de "relance réelle" et "non pas des plans de développements basés sur les dépenses à effectuer et liés à l'assistance de l'Etat". Parmi les secteurs industriels qui peuvent jouer un rôle déterminant, le ministre de l'Industrie a cité l'agroalimentaire qui peut, selon lui, tripler sa valeur ajoutée et pourrait atteindre les 70 milliards de dollars par an. Dans cette optique, M. Ait Ali a mis en avant la nécessité de mettre en

place une politique de régulation de la production agricole et de la création des chaînes de froid pour le stockage des surplus de manière à sortir, a-t-il mentionné, de ce "cercle vicieux" de manque de la régularité dans la production. "Il est inadmissible de continuer à importer du concentré de tomate, alors que des exploitants agricoles n'arrivent pas écouler leur production et sont souvent contraints à la jeter dans la nature", s'est offusqué, n'excluant pas le recours à l'obligation de s'approvisionner uniquement auprès du marché national pour les industriels de la transformation et l'interdiction de l'importation des intrants agricoles disponibles localement. Quant au projet de révision du code des investissements, l'intervenant a dévoilé les principaux changements apportés à l'ancien texte de 2016, évoquant notamment la suppression de l'octroi des avantages douaniers (exonérations des droits douaniers) au démarrage des projets d'investissements, la clarté dans les procédures et la fixation des délais de rigueur dans le traitement des dossiers ainsi que la définition des critères de sélection des projets considérés comme stratégiques. La règle 51/49 % régissant l'investissement étranger avec un partenaire local ne devrait s'appliquer, a-t-il en outre relevé, que pour les secteurs stratégiques comme ceux portant sur l'exploitation des ressources naturelles et les grandes infrastructures publiques, tout en précisant que la part des étrangers dans les domaines de l'hôtellerie et des activités industrielles manufacturières peut aller jusqu'à 100 %. L'accès au foncier industriel sera également révisé, a-t-il par ailleurs fait savoir, et ce, à travers la mise en place d'un Office national appelé à choisir des projets "éligibles" et dignes d'être sélectionnés.

Moussa O / Ag

### Commerce:

## Le code à barres emballeur adopté par plus de 10.000 entreprises en Algérie

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a relevé, dimanche à Alger, un total de 10.000 entreprises économiques adoptant le code à barres emballeur des produits (étiquetage), 450.000 produits algériens ayant été codifiés par l'Association algérienne de codification des articles "GS1-Algérie". Lors d'une journée d'information sur le code à barres emballeur des produits, M. Rezig a qualifié les chiffres réalisés dans ce domaine d'"encourageants", d'autant que la codification des produits est actuellement facultative et non obligatoire, ajoutant que durant les 5 prochaines années, "tous les produits algériens fabriqués localement, emballés et destinés à la consommation humaine seront codifiés une fois l'opération obligatoire". Faisant savoir que le code à barres emballeur des produits s'inscrit dans le cadre de "la moralisation de l'action commerciale", le ministre du Commerce a annoncé l'élaboration prochaine d'un texte réglementaire relative au code à barres emballeur, affirmant que l'association GS1-Algérie est habilitée à attribuer un code à barre aux intervenants concernés conformément aux procédures et aux normes internationales en vigueur. Chaque produit ne possédant pas un code à barres manque de processus de traçabilité, a-t-il expliqué, soulignant que même les produits étrangers commercialisés en Algérie et ne possédant pas un code à barres ne sont pas considérés comme produits répondants aux normes de qualité. "La seule entreprise habilitée à attribuer cet étiquetage

aux produits industriels et aux différentes marchandises est l'association GS1-Algérie, les autres codes à barres n'étant pas pas officiels", a-t-il poursuivi. Selon le ministre, le code à barres emballeur permettra aux autorités publiques, particulièrement le ministère de Commerce, de renforcer la sécurité des produits, de protéger le consommateur et de garantir un traçage des produits emballés dans le marché et ceux destinés à la consommation locale et à l'exportation. La codification permettra de faciliter l'opération de contrôle des produits non conformes et contrefaits qui constituent un danger sur la santé et la sécurité du consommateur, et facilitera également la lutte contre la fraude et les tentatives d'utilisation de faux étiquetage (faux code à barres) ainsi que le phénomène de surfacturation. Le code à barres emballeur contribue à la promotion du e-commerce et à la numérisation du fichier national des produits. M. Rezig a affirmé que son département ministériel est en train d'actualiser son système législatif, réglementaire et structurel dans le cadre des changements économiques survenus dans le monde, soulignant que son département doit être au diapason de cette dynamique afin qu'il puisse gérer l'activité commerciale locale et internationale et aplanir toutes les entraves bureaucratiques. Dans ce cadre, il a rappelé la nécessité de généraliser le registre de commerce électronique et son application électronique, qui constitue une base de données officielle de tous les opérateurs économiques. Il a cité également

l'application électronique relative au dépôt des comptes sociaux des opérateurs économiques. Le ministre a salué l'initiative de son département visant la mise en place d'une base de données concernant les produits locaux qui sera couronnée par une cartographie nationale de tous les produits algériens, ce qui permettra de maîtriser davantage l'importation et l'approvisionnement du marché de manière régulière. De son côté, le ministre délégué chargé du commerce extérieur, Aïssa Bakaï a déclaré que le respect des normes internationales permettra à l'Algérie d'exporter ses produits à l'aise et que cette initiative (la généralisation du code à barres emballeur), s'inscrit dans ce cadre, car le producteur algérien, l'importateur et l'exportateur sont tous tenus de respecter les critères internationaux. Dans ce cadre il a rappelé que la numérisation du secteur du commerce est en cours en Algérie, et ce code à barres nous permettra de faire l'inventaire des produits importés, définir leur liste et de connaître également le volume de nos produits et de nos exportations et mettre en place ainsi une stratégie pour réglementer la balance commerciale. Enfin il a évoqué la stratégie nationale d'exportation à travers laquelle plusieurs activités industrielles ont été recensées et la définition d'une grande gamme de produits à l'instar des pièces de rechange, les produits pharmaceutiques, les produits agricoles et même les produits du secteur informatique habilités à l'exportation sous cet étiquetage.

A.M

## Exploration d'hydrocarbures La Sonatrach signe avec l'allemand Wintershall



La société nationale des hydrocarbures, la Sonatrach a signé un memorandum d'entente avec la société allemande Wintershall Dea, filiale du groupe BASF afin d'examiner les possibilités de développer davantage la coopération entre les deux partenaires. Le memorandum d'entente vise à coopérer dans les domaines d'exploration, de développement et de production d'hydrocarbures en Algérie et à l'International » a indiqué ce lundi un communiqué de la Sonatrach qui précise que la « signature de ce protocole vise à renforcer le partenariat existant entre SONATRACH et Wintershall Dea, à travers la recherche de nouvelles opportunités de coopération ». La société Wintershall Dea est déjà présente en Algérie depuis 2002. Elle a participé au développement du projet REGGANE Nord, depuis sa mise en production en 2017. La Sonatrach qui cherche à développer sa production tente de signer ces derniers temps plusieurs partenariats notamment dans l'exploration et la production avec plusieurs entreprises.

# Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • [www.lemondeadm.com](http://www.lemondeadm.com)



## Tous les jours dans les kiosques

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ POUR VOUS**

# PUBLICITÉS

pour plus de détails contactez nous au:



**023 95 73 73 / 0553 45 62 56**

Ou par Email au: [monde.adm@gmail.com](mailto:monde.adm@gmail.com)

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

# Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information ● [www.lemondeadm.com](http://www.lemondeadm.com)



## Tous les jours dans les kiosques

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ POUR VOUS**

# PUBLICITÉS

pour plus de détails contactez nous au:



**023 95 73 73 / 0553 45 62 56**

Ou par Email au: [monde.adm@gmail.com](mailto:monde.adm@gmail.com)

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

## Le choix des couleurs pour sa charte graphique

Quand vous entrez dans un supermarché, vous êtes guidé par les couleurs sans vous en rendre compte. Vous allez vers le bleu, ce sont les produits de la mer et les produits frais... La charte graphique est un document de référence qui contient l'ensemble des règles fondamentales d'utilisation des signes graphiques qui constituent l'identité graphique d'une entreprise. Afin de bien choisir les couleurs qui représenteront votre marque, voici un zoom sur les significations et les domaines dans lesquels elles sont le plus souvent utilisées.

### Le noir

Couleur associée au deuil, à la peur et à la tristesse. Elle peut aussi apporter des aspects valorisants puisqu'elle est associée à l'élégance, et le haut de gamme.

Significations :  
 • Neutralité, sobriété, volupté, douceur, luxe, nuit, mystère.  
 • Mort, deuil, obscurité, tristesse, monotonie.

### Domaines :

• Cinéma, art, photographie, interdit, luxe.

### Le blanc

Pur, équilibré, neutre, le blanc véhicule des valeurs positives en occident. Il est notamment lié au mariage, et à la religion.

Significations :  
 • Pureté, innocence, liberté, para-



dis, propreté, fraîcheur, richesse.  
 • Vide, absence, solitude, peur.

### Domaines :

• Religion, hiver, mariage, mode, actualités.

### Le jaune

Le jaune est une couleur stimulante qui apporte du mouvement et véhicule la notion de fête. Elle est synonyme de soleil et de joie. Évitez de sur-utiliser le jaune pastel car il est synonyme de maladie et de morosité. Mais abuser de cette couleur peut signifier le mensonge.

Significations :  
 • Créativité, curiosité, espoir, fête, joie, chaleur, puissance, richesse, immortalité, amitié. Lâcheté, égoïsme, mensonge, jalousie, or-

gueil, alerte.  
 Domaines :  
 • Tourisme, agro-alimentaire, assurance et crédit, musique, information.

### Le bleu

Généralement associé aux garçons, c'est aussi une couleur d'uniforme et donc signe d'autorité. Le bleu représente à la fois le ciel et la mer, la sérénité et le rêve. Cette couleur crée une sensation de confiance, de vérité et de sécurité, ce qui explique pourquoi de nombreux sites de banques, de voyages et de conseil l'utilisent.

Significations :  
 • Sérénité, protection, sérieux, rêve, sagesse, vérité, loyauté, fraîcheur, pureté et paix.  
 • Autorité, colère, peur, dirigisme,

mélancolie.

### Domaines :

• Univers « corporate », aéronautique, informatique et nouvelles technologies, environnement, voyage, croyances.

### Le rouge

A utiliser avec précaution... Trop de rouge sang donnera une impression de violence, mais un rouge riche ou un bordeaux généreux pourront parfaitement donner une impression de force et de passion positive.

Significations :  
 • Amour, passion, chaleur, ardeur, triomphe, fête, joie, chaleur, ego, puissance, connaissance, amitié.  
 • Violence, colère, danger, urgence,

interdit, sang, enfer.

### Domaines :

• Luxe, mode, érotisme, sport, médias, humanitaire, communisme.

### Le violet

Le violet est la couleur par excellence des rêveurs, des musiciens et des personnes spirituelles. Valeurs d'assurance et de sérénité, elle suggère la douceur, le rêve et l'épanouissement.

Significations :  
 • Délicatesse, intelligence, passion, discrétion, modestie, délicatesse, amitié, méditation.  
 • Mélancolie, excentricité, tristesse, solitude, deuil, insatisfaction, vanité.

### Domaines :

• Art et Culture, luxe, musique, études, croyances, affaires (business) et féminité.

### Le vert

Signe de nature et de santé, le vert apaise et rafraîchit. Il est assimilé à la chance et à l'espoir.

### Significations :

• Écologie, partage, patience, concentration, équilibre, repos, sécurité, confiance, tolérance, charité.  
 • Malchance, oppression, orgueil, solitude.

## Cloud et mobilité : les nouveaux enjeux

La mobilité est le grand enjeu auquel doivent faire face les entreprises. Aujourd'hui, plus que jamais, les entreprises se doivent résolument d'être mobiles, les nouvelles technologies ayant désormais grandement facilité le travail nomade. Les nouvelles technologies ouvrent désormais la possibilité aux entreprises de développer leur mobilité. Celles-ci ont tout à y gagner ! Le développement du cloud ainsi que des solutions en mode SaaS (Software as a Service) ont poussé les entreprises à réfléchir à une nouvelle manière de travailler. La tendance est à la proximité et l'instantanéité de l'information. Être mobile signifie aussi pour une entreprise avancer dans sa productivité et gagner en efficacité.

### Préparer son entreprise à la transition vers la mobilité

Certes, une entreprise ne se décrète pas « mobile » du jour au lendemain. Passer à la mobilité demande une véritable réorganisation interne de la structure, aussi bien au niveau des technologies que des ressources humaines ou de l'organisation. Il s'agit de mettre en place de nouveaux process qui vont permettre aux salariés concernés et au dirigeant de pouvoir suivre leurs dossiers et avancer en équipe à distance. Pour cela, il est nécessaire d'équiper son entreprise de solutions (cloud computing) et d'équipements informatiques mobiles adéquats (PC portable, ultrabook, tablette, smartphone). Un plan de mise en



place de l'entreprise mobile devra être concocté avant toute action. Et il sera indispensable de former les salariés à l'usage des nouveaux équipements et d'expliquer que la mise en place de ces nouvelles solutions permettra par exemple d'améliorer la communication, la productivité et la réactivité...

### Sécuriser ses données

La peur de la perte ou du vol de matériels est l'un des freins essentiels dans le développement de la mobilité. Mais l'essor des solutions en mode SaaS, où les données ne sont plus stockées sur les différents terminaux mobiles mais sur des serveurs sécurisés, ont

permis de diminuer considérablement les risques. Certains opérateurs proposent par exemple d'effacer vos données à distance en cas de perte ou de vol de votre matériel. Grâce au cloud computing, vous pouvez changer à tout moment vos mots de passe et éviter le pire. Vous diminuez aussi vos risques de perte des données en cas de pannes de vos terminaux mobiles... Pour ceux qui restent réfractaires aux solutions cloud, pensez à ce qui pourrait arriver si vos locaux prenaient feu ou étaient cambriolés... Que feriez-vous ?

### Les applications professionnelles

Avec l'essor du cloud, de plus en plus de logiciels, qui étaient jusqu'alors disponibles uniquement sur disque ou qui devaient être installés sur un ordinateur avant d'être utilisés, sont désormais disponibles à l'usage en mode SaaS. Ces logiciels en cloud permettent aux salariés mobiles de continuer à travailler aussi bien que s'ils étaient devant leur bureau lorsqu'ils sont en déplacement. Très utiles par exemple pour avancer sur sa comptabilité ou sur ses listes de prospects entre deux rendez-vous... Il est également possible de suivre en temps réel l'évolution des ventes, voir les disponibilités de certains produits, comparer les tarifs...

### Le BYOD, késako ?

De plus en plus de collaborateurs ont pris le réflexe ces dernières années d'utiliser leurs propres terminaux pour travailler en mobilité. La tendance du BYOD (bring your own device) ne peut plus être ignorée. Néanmoins, les salariés mobiles, et notamment ceux qui utilisent leurs propres terminaux pour travailler, doivent être convenablement managés pour rester productifs. Des objectifs clairs doivent être fixés et le dirigeant doit mettre en place des outils efficaces pour communiquer régulièrement avec le collaborateur.

### Les tablettes : la tendance qui ne cesse de monter

Selon IDC, 24,6 millions de tablettes ont été écoulées dans le monde au premier trimestre 2020. Apple a vendu 6,9 millions d'iPad, la plaçant en tête des ventes. Elle est suivie par Samsung (20,2%) et Huawei (12%). Côté terminaux mobiles, on assiste depuis quelques années à l'arrivée en force de l'usage des tablettes dans le monde professionnel. Un succès dû à la grande praticité de ces terminaux qui permettent en un clic d'être opérationnel, de consulter rapidement tous les documents nécessaires, de répondre aux e-mails... Un succès étonnant quand on sait que les tablettes avaient initialement été conçues par les fabricants pour le marché des particuliers !

K.Amel

# de l'administration Le Monde

Quotidien National d'Information • [www.lemondeadm.com](http://www.lemondeadm.com)



## Tous les jours dans les kiosques

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ POUR VOUS**

# PUBLICITÉS

pour plus de détails contactez nous au:



**023 95 73 73 / 0553 45 62 56**

Ou par Email au: [monde.adm@gmail.com](mailto:monde.adm@gmail.com)

**LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ**

Les malades cœliaques sont contraints de traquer les aliments où le gluten est présent, tout en s'assurant un apport suffisant en nutriments indispensables. Les bons réflexes pour relever le défi au quotidien.

#### Je décrypte les étiquettes

Plats cuisinés, beurre allégé, sauces, saucisses... Comme il donne de la texture, le gluten est souvent utilisé par les industriels. On vérifie qu'il n'est pas mentionné "peut contenir des traces de gluten" ou on se fie au logo "épi de blé barré".

#### Je reviens aux aliments bruts et au fait-maison

Rien de tel que de retrouver les bases d'une alimentation saine. La maladie cœliaque, autre nom de l'intolérance alimentaire au gluten, se traduit par un dysfonctionnement de la paroi intestinale qui diminue l'absorption des nutriments (fer, vit. A, B, E et K...). En préférant les aliments bruts, on réduit le risque d'ingérer du gluten. La plupart des produits transformés – notamment les allégés, gavés d'additifs – contiennent en effet du gluten, sous différentes formes. En sélectionnant ses ingrédients et en préparant ses repas soi-même, non seulement on évite de consommer du gluten, mais en plus on gère beaucoup mieux les apports en sucre et en graisse, donc la valeur calorique.

#### Je découvre d'autres graines et



## 10 conseils pour manger équilibré sans gluten

#### céréales

Pour remplacer le blé et ses dérivés (pâtes, pain, semoule...), on pense bien sûr au riz, au maïs et à ses dérivés (farine, polenta) ou aux pommes de terre. Mais aussi au quinoa, au millet, au manioc, au sarrasin... On en trouve en grandes surfaces, sous des formes faciles à cuisiner. On consomme donc à chaque repas un féculent ne contenant pas de gluten, mais en quantités limitées (100 g poids cuit, 15 g si c'est du pain).

#### Je réhabilite les légumineuses

Lentilles, pois chiches ou haricots secs sont des sources de glucides complexes, indispensables carburants de l'organisme, et dénuées de gluten. Elles ont l'avantage d'être riches en protéines végétales, fibres, vitamines B et minéraux (magnésium...).

#### Je me remets aux fourneaux

Quiches, tartes, gâteaux, tourtes,

panures et viennoiseries du commerce sont préparés avec de la farine de blé. La solution : les réaliser soi-même avec des farines de sarrasin, riz, maïs, châtaigne... que l'on mélange pour obtenir des textures et des goûts adaptés à chaque recette.

#### Je fais mon pain

En cas de maladie cœliaque, il faut malheureusement renoncer à la baguette, riche en gluten, que l'on consomme souvent machinalement

lorsque l'on a un petit creux. La seule façon de consommer un pain sans gluten qui ne contient pas trop d'additifs : le faire soi-même avec des mélanges de farines sans gluten. Ou opter pour du "pain des fleurs", des tartines croquantes à base de farines sans gluten et de sel.

#### Je préfère le riz complet au riz blanc

On s'assure de meilleurs apports en vitamines du groupe B et minéraux, éliminés en grande partie par le raffinage industriel.

#### Je sépare les aliments avec et sans gluten

En étiquetant si besoin les boîtes, afin d'éviter les mélanges et les erreurs. De même, on nettoie les ustensiles de cuisine entre deux préparations différentes.

#### Je consomme chaque jour des fruits et légumes et des huiles végétales

Les fruits et légumes apportent un maximum de vitamines et minéraux. On les panache cuits et crus pour une meilleure digestion. Quant aux huiles végétales, elles sont riches en vitamines liposolubles (A, E et K), souvent en déficit chez les malades cœliaques.

#### Je mâche soigneusement chaque bouchée

Bien mastiquer les aliments avant de les avaler facilite l'assimilation des micronutriments.

## Magnésium : Quel complément alimentaire choisir ?



**Vous êtes carencé en magnésium ou votre médecin suspecte une carence ? Voyons ce qu'il faut faire et les compléments qu'il faut prendre dans ces cas-là.**

La carence en magnésium est l'une des déficiences les plus sous-estimées. Pour l'éviter, il convient, bien sûr, d'adopter un régime équilibré, riche en aliments contenant du magnésium tels que les légumes verts, les oléagineux, la banane ou encore le chocolat (avec modération). Il faut aussi prendre garde à éviter la cigarette et les activités trop intenses si l'on manque de magnésium. Néanmoins, il existe des compléments alimentaires qui permettent aussi de combler notre manque. Cela peut être intéressant si l'on est en déficience chronique de magnésium, si on est fumeur (en plus de tenter d'arrêter le tabac) ou si on pratique un sport de façon assidue et intense. Voyons quand faut-il se supplémenter en magnésium, quel complément et quelle posologie choisir ?

#### Quel complément alimentaire et quelle posologie choisir ?

Dans le monde des compléments alimentaires, c'est souvent le capharnaüm. Il en existe une multitude et on ne sait jamais s'ils sont vraiment utiles et lesquels choisir. Idéalement, pour se faire une idée, il faut regarder ce que dit l'état de l'art (l'ensemble de la littérature scientifique) concernant les compléments de magnésium et leur absorption et ne pas se fier à des arguments marketing futiles comme « naturel », « bio », « énergie retrouvée en moins de 48 heures », etc. En y regardant de plus près, il semble qu'il faille se tourner vers des compléments qui contiennent une teneur suffisante en magnésium mais qui sont également correctement absorbés par l'intestin. En effet, certains sels de magnésium très concentrés contiennent beaucoup de magnésium mais ce dernier est très mal absorbé via notre paroi intestinale. En prendre, c'est un peu comme, selon l'adage, « pisser dans un violon ». En l'état actuel des connaissances, c'est le magnésium liposomal, comme celui proposé par Nutri & Co par exemple, qui garantit une teneur et une absorption optimale. La posologie est généralement indiquée par le fabricant, néanmoins demander conseil à un médecin nutritionniste.

## Pour mon cholestérol : beurre, huile ou margarine ?



**Environ un tiers du cholestérol de l'organisme provient de l'alimentation. Il est donc important de bien choisir ses aliments pour en limiter l'apport, mais sans se priver de sources alimentaires intéressantes. Chercher à varier les aliments consommés reste le meilleur conseil !**

Le beurre étant riche en LDL cholestérol (le mauvais) et en acides gras saturés, il convient donc d'en limiter la consommation lorsque l'on fait attention à son cholestérol ou que l'on souffre d'hypercholestérolémie. Les plus gourmands pourront tout de même en consommer en quantité acceptable, jusqu'à 15 grammes par jour, soit deux tartines "légères". Préférez le remplacer par des produits gras d'origine végétale (huiles, avocat, oléagineux...). Côté cuisine, optez plutôt pour l'huile de colza, en alternance avec l'huile d'olive, produit phare du régime méditerranéen et riche en oméga-9. D'autres huiles végétales comme l'huile de tournesol, de noix, de soja ou de maïs vous permettront également de prendre soin de votre cholestérol.

#### Qu'en est-il des margarines "anticholestérol" ?

Plusieurs études montrent que certaines d'entre elles peuvent faire baisser le mauvais cholestérol mais sans mettre en évidence une réduction des maladies ou de la mortalité cardiovasculaires. Pire, certains spécialistes avancent au contraire que, riches en phytostérols, ces margarines pourraient augmenter le risque de développer ces pathologies puisque ces substances sont connues pour cela (phytostérolémie). De plus, elles peuvent engendrer une diminution de certains antioxydants dans l'organisme. Première conclusion, elles ne peuvent donc être proposées qu'aux personnes ayant une hypercholestérolémie, jamais en prévention primaire. Par ailleurs, toutes les margarines n'ont pas la même composition, loin de là, et ont donc des qualités différentes. Il faut éviter les margarines hydrogénées. La dose quotidienne recommandée est de 20 grammes par jour.

La composition doit se rapprocher au maximum des recommandations :

- acides gras monoinsaturés : 17 %
- acides gras saturés : 10 %
- acides gras polyinsaturés, oméga-6 : 4 %
- acides gras polyinsaturés, oméga-3 : 1,6 %
- rapport oméga-3/oméga-6 inférieur à 5.

En conséquence, il est conseillé de demander conseil à son médecin avant de les consommer de façon régulière, surtout en cas de prise de médicaments pour faire baisser le cholestérol. Elles doivent être évitées chez les enfants ou chez les femmes enceintes ou qui allaitent.

**B.Meriem**

## Musée Le Met de New York rouvrira au public le 29 août

Le Metropolitan Museum of Art, fermé depuis le 13 mars alors qu'il accueille normalement quelque sept millions de visiteurs chaque année, rouvrira le 29 août 2020. Les autorités de New York, épice de l'épidémie américaine au printemps mais où celle-ci est désormais sous contrôle, ont autorisé la réouverture des lieux culturels à partir du 24 août. Deux grands musées de New York, le Metropolitan Museum of Art et le Whitney Museum, ont annoncé vendredi qu'ils allaient rouvrir leurs portes dans les prochaines semaines, avec une capacité limitée, après quasiment une demi-année de fermeture à cause de la pandémie de coronavirus. Le Met, fermé depuis le 13 mars alors qu'il accueille normalement quelque sept millions de visiteurs chaque année, rouvrira le 29 août. Les autorités de New York, épice de l'épidémie américaine au printemps mais où celle-ci est désormais sous contrôle, ont autorisé la réouverture des lieux culturels à partir du 24 août. «Après près de six mois, la réouverture du Met sera un moment historique pour le musée et la ville», a déclaré le président de l'institution, Daniel Weiss, dans un communiqué. «Au cours de ces derniers mois d'incertitude, d'isolement et de douleur, nous avons attendu avec impatience le jour où nous pourrions de nouveau accueillir tout le monde en toute sécurité au Met», a-t-il ajouté. Le musée n'accueillera toutefois du public qu'à 25% de sa capacité maximale et seulement sur réservation préalable, afin d'assurer la distanciation physique. La même mesure sera appliquée au Whitney Museum, qui rouvrira le 3 septembre. Un autre grand musée new-yorkais, le MoMa, n'a pas encore informé de sa date de réouverture. Le Metropolitan Opera a, lui, prévu de reprendre du service le 31 décembre, tandis que les théâtres de Broadway resteront fermés jusqu'à janvier au moins.



## Salon international du livre d'Alger Vers une version virtuelle

Le ministère de la Culture et des Arts se dirige vers une version virtuelle du Salon international du livre d'Alger (SILA) dans le cadre de la prévention contre la propagation du coronavirus, a annoncé le directeur du bureau du livre Djamel Foughali. La décision de tenir une 25e édition virtuelle a été prise en concertation avec les représentants des éditeurs algériens et des responsables du bureau du livre au niveau du ministère de la Culture et des Arts devant "l'impossibilité de tenir cet événement qui draine plus d'un million de visiteurs par an en cette période exceptionnelle de pandémie", explique Djamel Foughali. Dans sa version virtuelle, qui n'est pas encore finalisée, le SILA devrait reconduire les rencontres, débats et autres tables rondes en utilisant les nouvelles technologies et les réseaux sociaux alors qu'un projet de plateforme de vente en ligne est également "envisageable" en partenariat avec les professionnels de ce domaine et les maisons d'éditions algériennes et étrangères habituées de l'événement. Le directeur du bureau du livre au ministère de la Culture et des Arts évoque également l'adoption de "mesures particulières pour préserver et dynamiser l'industrie du livre en Algérie en cette période d'exception" sans donner plus de détails, et annonce la tenue de nombreuses manifestations et salons locaux du livre dans plusieurs villes du pays une fois que la situation sanitaire le permettra. Principal événement culturel en Algérie, le SILA avait connu en 2019 la participation de 1030 maisons d'édition de 36 pays, dont 298 algériennes, et enregistré 1.150 million de visiteurs.

## Salon international du livre d'Alger Vers une version virtuelle

L'agence italienne pour la coopération au développement va offrir un million de dollars pour cette rénovation, a précisé M. El Nur : "Cela arrive au bon moment, car le bâtiment a vraiment besoin d'être rénové, ainsi que les présentoirs". Sans air conditionné et obscur, les 2 700 objets sont rangés depuis 50 ans dans des vitrines poussiéreuses, avec des légendes en arabe et anglais tapées à la machine. "Toutes les pièces sont originales, sauf quelques statues qui sont des copies, car les originales sont au musée de Kerma", ouvert en 2008, sur un des principaux sites antiques du pays, situé dans l'Etat du Nord, a ajouté M. El Nur. "Avant les travaux, il va falloir sortir et entreposer tous ces trésors dans des dépôts souterrains pour les protéger de la lumière", explique la directrice du musée Ghalia Garelnabi. Le musée qui a ouvert en 1970, abrite des collections allant du paléolithique jusqu'à la chrétienne et l'islam, en passant par des pièces uniques des dynasties antiques égyptiennes, de Kerma, Napata, Meroé. Ces anciennes bourgades, situées au centre de l'actuel Soudan, représentent l'ancienne limite de l'expansion égyptienne au Sud, comme en témoigne la stèle du pharaon Thoutmosis III (-1400 avant J-C). Napata devient la capitale de la XXVe dynastie égyptienne qui domina du Nil bleu jusqu'à la méditerranée durant un siècle. D'où la présence de nombreux restes archéologiques, des temples, des tombeaux, des pyramides, le tout dans un environnement désertique, mais jamais loin du Nil.

### Pharaons noirs

Ces citées antiques sont sur l'ancienne route commerciale reliant l'Afrique et l'Arabie à la Méditerranée. On y trouvait d'importants gisements d'or et de cuivre qui ont fait la richesse de la Nubie. Y ont été érigées de nombreuses petites pyramides, vestiges d'une civilisation noire africaine appelée le royaume de Koush, alors connue pour ses pharaons noirs et ses matières précieuses comme l'or, l'ivoire ou l'ébène. "A la réouverture du musée prévue pour janvier 2022, des objets inédits seront exposés car depuis une dizaine d'années les travaux sur le terrain ont permis de découvrir beaucoup de pièces nouvelles" affirme M. El Nur qui espère que cette rénovation, favorisera le tourisme au Soudan, pays qui compte un patrimoine archéologique peu connu, loin des foules de Louxor ou de Karnak, dans l'Egypte voisine.

R.C

de l'administration  
**Le Monde**

Quotidien National d'Information • www.lermondeadm.com



Tous les jours  
dans les kiosques

CETTE ESPACE EST  
RESERVE POUR VOUS

**PUBLICITES**

pour plus de détails  
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RESERVE

## Sûreté d'Alger : Près de 4000 individus arrêtés en juillet



Les services de la police judiciaire relevant de la Sûreté de wilaya d'Alger ont traité durant le mois de juillet dernier plus de 3300 affaires ayant donné lieu à l'arrestation de près de 4000 suspects qui ont été présentés devant les instances judiciaires compétentes. Dans le cadre des activités de lutte contre la criminalité urbaine, les services de la Police judiciaire de la Sûreté d'Alger ont traité 3323 affaires ayant entraîné l'arrestation de 3983 suspects qui furent déférés par devant les instances judiciaires compétentes, dont 1555 pour détention et usage de stupéfiants et substances psychotropes, 506 pour port d'armes prohibées et 1922 pour divers délits. Parmi les affaires traitées, 280 affaires relatives aux atteintes aux biens et 712 affaires ayant trait aux atteintes aux personnes. Quant aux délits et crimes contre la famille et aux atteintes aux mœurs, les services de police judiciaire ont traité 30 affaires, outre 758 affaires relatives aux biens publics et 130 affaires à caractère économique et financier. Concernant le port d'armes prohibées, les mêmes services ont traité 489 affaires, impliquant 506 personnes présentés devant les instances judiciaires compétentes, dont 7 personnes ont été placées sous mandat de dépôt. En matière de lutte contre les stupéfiants, 1382 affaires impliquant 1555 personnes ont été traitées. Ces affaires ont donné lieu à la saisie de 11.238 kg de résine de cannabis, 37.722 comprimés psychotropes, 5.16 g de cocaïne et 75.23 g de héroïne. S'agissant des activités de la police générale et réglementaire, les forces de police ont mené durant la même période 27.142 opérations de contrôle des activités commerciales règlementées, où il a été procédé à l'exécution de 600 décisions de fermetures ordonnées par les autorités compétentes. À propos de la prévention routière, les services de la sécurité publique ont enregistré 15.550 infractions au code de la route nécessitant le retrait immédiat de 5375 permis de conduire et l'enregistrement de 40 accidents de circulation ayant entraîné 38 blessés et 03 morts, dont la cause principale demeure le non respect du code de la route. Lesdits services ont mené 316 opérations de maintien de l'ordre. Les services de police de la Sûreté de wilaya d'Alger ont enregistré, juillet dernier, 38.539 appels sur le numéro 17 et le numéro vert 15-48, outre 1178 appels sur le numéro 104 qui restent à la disposition des citoyens pour informer tout ce qui touche à leur quiétude et leur sécurité.

## Alger : Un mineur à l'origine d'un accident ayant entraîné la mort d'un motocycliste à El Hammamet, sous mandat de dépôt

Le juge des mineurs près tribunal de Bab El Oued a placé sous mandat de dépôt un mineur à l'origine d'un accident de circulation au niveau de la RN 11 à El Hammamet, ayant coûté la vie à un motocycliste et entraîné de graves blessures à son accompagnateur. « Le 12 août 2020, vers les coups de 23h00, un accident de circulation mortel est survenu entre un véhicule utilitaire et une motocyclette, au niveau de la Route nationale RN 11 à El Hammamet, près du barrage sécuritaire érigé à proximité de la 5e Sûreté urbaine d'El Hammamet relevant de la Sûreté de la Circonscription administrative de Chéraga. « L'accident s'est produit après que le conducteur du véhicule (s'avérant être un mineur), a dépassé dangereusement et à une vitesse excessive un autre véhicule, ce qui a entraîné une collision entre lui et un motocycliste et son compagnon qui, tous deux, furent atteints de blessures graves », « Les services de la Sûreté urbaine sont alors intervenus immédiatement et les deux blessés ont été transportés en urgence par les éléments de la Protection civile vers l'hôpital le plus proche, Bologhine Ibn Ziri à Bainem, où le médecin a confirmé le décès du motocycliste », ajoutant que « son compagnon a été transféré vers l'hôpital Lamine Debaghine de Bab El Oued où il est toujours hospitalisé, en raison de fractures et de graves hématomes ». « Sur la base de ces données et sous la supervision du Procureur de la République territorialement compétent, le mineur a été transféré au siège de la 5e Sûreté urbaine d'El Hammamet où il a été entendu en compagnie de son tuteur légal « sa mère », tout en consignait les propos dans le PV d'audition ». « Le 16 août 2020, les parties de l'affaire ont été présentées devant le Procureur de la République près tribunal de Bab el Oued, qui a transmis l'affaire au juge des mineurs qui, à son tour, a placé le mineur sous mandat de dépôt à l'établissement pénitentiaire de Koléa, au pavillon des mineurs ».

## Mascara: Plus de 150 véhicules placés en fourrière

Les interventions des différentes brigades de la police ont abouti, durant le mois de juillet, au contrôle de 8.139 véhicules toutes catégories confondues. Ce qui a donné lieu à l'établissement de 659 contraventions et à 163 retraits de permis de conduire. Plus de 150 véhicules ont été mis en fourrière. Pour ce qui est de la lutte contre les comportements négatifs et les manœuvres dangereuses commises par les motocyclistes, les services de sécurité ont enregistré 4 accidents corporels. Plus de 130 motos ont été placées en fourrière suite à des infractions au code de la route, dont 15 cas pour non port du casque, 17 pour défaut d'assurance, 28 pour défaut de papiers, 9 cas pour défaut d'attestation d'habilitation et d'autres cas. Des poursuites judiciaires ont été engagées.

## Accidents de la route : 6 morts et 152 blessés ces dernières 24 heures

Six (06) personnes ont trouvé la mort et 152 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus ces dernières 24 heures à travers le territoire national, indiquait hier un communiqué de la Protection civile. Deux (02) personnes sont, par ailleurs, mortes par noyade dans deux plages interdites à la baignade: un homme âgé de 30 ans, au niveau d'une plage rocheuse, dite "Sidi Jaloul", commune de Béni Saf, dans la wilaya d'Ain Temouchent, et un adolescent de 14 ans, dans une plage non gardée, dite "Entrée du port de Bou Eddis", dans la wilaya de Jijel. Dans le cadre du dispositif de surveillance des plages, les agents de la Protection civile ont effectué 657 interventions qui ont permis de sauver de la noyade 453 personnes et assuré les premiers secours à 83 autres. Concernant les incendies en milieu naturel, les unités de la Protection civile sont intervenues pour éteindre 18 incendies, ayant causé des pertes estimées à 19 ha de forêt, 305 ha de

maquis, 825 ha d'herbes, 9.750 bottes de foin et 650 arbres fruitiers. En matière d'activités destinées à lutter contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), les agents de la Protection civile ont effectué durant les dernières 24 heures 83 opérations de sensibilisation à travers 13 wilayas (43 communes), portant sur la pandémie Covid-19, rappelant aux citoyens la nécessité de respecter le confinement ainsi que les règles de la distanciation physique. Ils ont effectué, en outre, 82 opérations de désinfection générale à travers 17 wilayas (52 communes) qui ont ciblé l'ensembles des infrastructures et édifices publics et privés, ainsi que les zones d'habitation. Les unités de la Protection civile ont procédé, également, à la mise en place de dispositifs de surveillances dans 18 sites d'hébergement destinés au confinement des citoyens rapatriés, à travers 05 wilayas: Alger, Mostaganem, Constantine, Boumerdes et Annaba.

## Oran: Un réseau de narcotrafiquants démantelé et 81 kilos de résine de cannabis saisis



Les éléments de la première Brigade de Recherche et d'Investigations (BRI 1), relevant de la police judiciaire de la sûreté de wilaya d'Oran, ont démantelé, dernièrement, un réseau transfrontalier de trafic de stupéfiants et ont saisi une quantité de 81 kilos de résine de cannabis et procédé à l'arrestation de 11 individus, a-t-on appris, hier auprès de ce corps de sécurité. L'opération a été enclenchée suite à des informations faisant état d'agissements suspects de membres d'un réseau criminel organisé spécialisé dans le trafic de stupéfiants et le stockage de la drogue au niveau de la zone Oran-est (commune de Bir El-Djir) en vue de l'écouler sur le marché local et dans les wilayas limitrophes, selon la cellule de communication de la sûreté. La même source ajoutait qu'après la surveillance de membres de ce réseau, les enquê-

teurs ont réussi à localiser le lieu de stockage de la drogue et, après sa perquisition, ont découvert et saisi une quantité de 81 kilos de résine de cannabis, des armes blanches de différents types, ainsi que du gaz lacrymogène. Poursuivant leur enquête, les policiers ont pu déterminer les identités des membres de ce réseau, soit 11 personnes dont deux femmes, âgées entre 24 et 53 ans, la plupart des repris de justice. Les mis en cause ont été arrêtés l'un après l'autre, précise la même source, ajoutant qu'une somme de 1,17 million DA représentant des revenus de ce trafic et 6 véhicules utilisés dans le transport et la commercialisation de la drogue ont été également saisis. Accusés de détention, de transport et de commercialisation de stupéfiants, ces individus seront présentés, incesamment, devant la justice.

## Bouira. Un chauffard heurte deux jeunes filles

Les éléments de la protection civile de la commune d'El Hachimia sont intervenus avant-hier en fin de journée, vers les coups de 18 h 35, pour secourir un maçon qui a chuté du 5ème

étage d'un immeuble en phase de réalisation. La victime âgée de 38 ans, représentait diverses blessures, a été évacuée vers les urgences de la structure hospitalière d'El Hachimia.

## Ligue 1

# L'ES Sétif signera prochainement la convention tripartite avec un cabinet d'expertise et la DCGF

L'ES Sétif (Ligue 1) signera dans les prochains jours la convention tripartite avec le cabinet d'expertise "Kaizen Academy" et la Direction de contrôle de gestion et des finances (DCGF) de la Fédération algérienne de football (FAF), a annoncé hier un communiqué de FAF. Cette décision a été prise, lors de la rencontre, tenue di-

manche au siège de la FAF à Dely-Ibrahim (Alger), regroupant le président de la FAF, Kheireddine Zetchi, les dirigeants de l'ESS, emmenés par le Président de la SSPA "Blacks Eagles", Azzedine Arab et le président du directoire du club, Djaber Zeghlache. "Au cours de la séance de travail, plusieurs sujets ont été abordés et des éclaircissements

ont été données aux dirigeants de l'Entente en ce qui concerne la démarche entreprise par la FAF, par le biais de la DCGF, pour accompagner les clubs professionnels à se mettre à niveau, notamment sur le plan du management", a indiqué le communiqué de l'instance fédérale. La situation financière du club de la capitale des hauts plateaux, les der-

nières décisions du bureau fédéral et les perspectives liées à la prochaine saison 2020/2021 ont été également au menu des discussions entre le premier responsable de la FAF et les dirigeants Ententistes, dans une ambiance apaisée et cordiale. La réunion a vu la présence du secrétaire général de la FAF, Mohamed Saad et le premier responsable de la Direc-

tion de contrôle de gestion et des finances des clubs professionnels (DCGF), Réda Abdouche. Sept clubs de la Ligue 1 ont signé jusqu'à la convention tripartite. Il s'agit du MC Alger, du CR Belouizdad, de l'AS Aïn M'lila, du NC Magra, de l'USM Bel-Abbès, du Paradou AC et récemment de l'USM Alger.

## Ligue 2 : JSM Béjaïa : L'AG des actionnaires n'a pas eu lieu

L'Assemblée générale des actionnaires de la SSPA/JSMB qui devait avoir lieu hier dimanche ne s'est finalement pas tenue faute de l'absence de la majorité des actionnaires qui ne se sont pas présentés. En effet, seul le président de CA, en l'occurrence Abdelkrim Boudjloud, et celui du CSA, à savoir Mourad Seddar, étaient présents au moment où les autres ont brillé par leur absence. Convoquée par Boudjloud afin de débattre de la situation qui prévaut au sein du club, notamment sur le plan financier, cette AGE a été jugée d'une grande importance étant donné qu'il s'agit aussi d'évoquer l'avenir du club et de faire un point sur la situation qui prévaut au sein du club. Cependant, cette réunion n'a pas eu lieu faute de quorum, et c'est ainsi que la situation continue d'être dans le flou au moment où on se prépare pour la reprise des entraînements dans les prochains jours. Face à cela, Boudjloud pourrait annoncer quelques décisions importantes, surtout qu'il fait l'objet de critiques de toutes parts, et ce, en raison de son bilan sportif et financier jugé négatif alors que le maintien du club ne s'est réalisé que grâce à la décision prise par le BF de mettre un terme au championnat de la saison écoulée et l'annulation de la relégation. Rachid Redjadj est déjà présent pour revenir à la gestion des affaires du club.

## Athlétisme : Décès d'Ali Redjimi, ancien entraîneur de Toufik Makhloufi

L'entraîneur algérien Ali Redjimi, ayant découvert et drivé plusieurs stars de l'athlétisme algérien, notamment, les champions olympiques du 1500m Toufik Makhloufi et Hassiba Boulmerka, est décédé dimanche à 53 ans, a-t-on appris hier auprès de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA). En effet, outre ses grandes compétences en matière de préparation, le défunt était surtout connu pour son flair, surtout quand il s'agissait de découvrir les

jeunes talents. C'est ce qui lui a d'ailleurs permis de repérer plusieurs futurs grands champions, comme Makhloufi et Boulmerka, alors qu'ils n'étaient que des gamins. Redjimi était l'un des rares à avoir cru en leurs capacités à ce moment là, et les a formés de sorte à ce qu'ils puissent réaliser la longue et riche carrière qu'ils ont réussie, avec entre autres plusieurs médailles olympiques à la clé. La disparition de Redjimi, à seulement 53 ans, est une énorme perte pour l'athlétisme algérien.



## Badminton : L'Algérie hôte de l'édition 2021 des Championnats arabes seniors

L'Union arabe de badminton a attribué à l'Algérie l'organisation de l'édition 2021 de ses Championnats (seniors/messieurs), à l'occasion de son Assemblée générale ordinaire (AGO), tenue le week-end dernier, en mode visioconférence, par mesure de pré-

vention contre la pandémie du coronavirus (COVID-19), a annoncé l'instance arabe sur sa page Facebook. De son côté, l'Arabie Saoudite a hérité de l'organisation des Championnats arabes des moins de 19 ans, alors que le Koweït abritera les championnats arabes des U13, U15

et U17. Concernant les championnats arabes de parabadminton, ils se dérouleront dans un pays qui reste encore à désigner, "entre Bahreïn et les Emirats arabes unis" a encore précisé l'Union arabe. Quatorze (14) nations ont participé à cette AGO, tenue pour la première fois de son

histoire en mode visioconférence, à savoir : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Koweït, Sultanat d'Oman, Liban, Tunisie, Egypte, Irak, Jordanie, Palestine, Soudan, Libye et Syrie, alors que trois autres nations : le Maroc, Djibouti et la Mauritanie étaient absentes.

## Handisport (UP2021) : Dr Ghلامي : « La reprise doit être progressive et en deux étapes »

Le médecin de la fédération algérienne handisport (FAH), le Dr Abderrahmane Ghلامي a indiqué que la reprise de la préparation des athlètes, qualifiés et qualifiables aux Jeux paralympiques de Tokyo, doit être progressive et se faire en deux étapes. Lors d'une rencontre en visioconférence, initiée par le Directeur technique national (DTN), Mokhtar Gouasmi au profit des entraîneurs nationaux, le médecin fédéral a passé en revue le protocole sanitaire arrêté dans la situation du coronavirus (Covid-19) et exigé pour la reprise des entraînements pour les athlètes qualifiés et qualifiables aux Jeux olympiques et pa-

ralympiques-2021. " La reprise doit se faire, tout d'abord, par petits groupes, avant de pouvoir programmer des entraînements collectifs, le tout, évidemment dans le respect des conditions sanitaires et surtout la distanciation et les mesures d'hygiène requises", a expliqué Ghلامي, précisant qu'un arrêt d'activités au delà de quatre semaines provoque une chute importante dans les performances d'endurance de l'athlète. La préparation mentale des athlètes a été entamée par la psychologue du CNMS, Dr Karima Hadj Arab qui a déjà pris attache avec quelques athlètes Individuellement, pour les préparer à la reprise sportive. Si

pour les disciplines individuelles, la reprise ne pose pas beaucoup de problèmes, ce n'est pas le cas pour le handi-basket et le goal-ball (deux disciplines qualifiées aux JP-2021 pour les hommes et les dames). " La commission médicale du CNMS a effectué une visite d'inspection aux différentes infrastructures sportives relevant de la tutelle, mais les sites (El Bez/Sétif et Chlef), retenue par la FAH ne l'ont pas encore été pour le moment. Donc, la possibilité d'une reprise est retardée", a fait savoir le DTN, Mokhtar Gouasmi. Par ailleurs, Mokhtar Gouasmi a regretté l'absence de la majorité des entraîneurs nationaux à cette réunion. Il

est à rappeler que le handisport algérien a réussi à qualifier 51 athlètes dont 14 en athlétisme, un en powerlifting et les sélections (messieurs et dames) du handi-basket et goal-ball, aux Jeux paralympiques de Tokyo, reprogrammés du 24 août au 5 septembre 2021 en raison de la pandémie de Covid-19. La FAH espère en qualifier d'autres athlètes, en athlétisme, judo et en powerlifting. Plusieurs athlètes de ces disciplines auront la chance de prendre part à des compétitions qualificatives inscrites au calendrier de l'IPC, juste après l'amélioration de la situation sanitaire dans le Monde.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition et la publicité

EDITER PAR LA EURL EL HAOUAFIZE

Président directeur général  
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ÉCONOMIQUE

MME SEMROUNI.K

MONDE  
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAÏM

SIÈGE SOCIAL  
22 RUE SAHRAOUI EL  
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL  
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANIE TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIVISION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

Coronavirus :

**442 nouveaux cas, 330 guérisons et 9 décès en Algérie durant les dernières 24 heures**

Quatre cent quarante deux (442) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 330 guérisons et 9 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué lundi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 39 025 dont 442 nouveaux cas, soit 1 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24

heures, et celui des décès à 1379 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 27 347, a précisé Dr Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19. En outre, 30 wilayas ont recensé, durant les dernières 24 heures, entre 1 et 9 cas, alors que 18 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 40 patients sont actuellement en soins intensifs, a également fait savoir le Dr Fourar. Enfin, le même responsable a

souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques, notamment avec la réouverture progressive, depuis samedi, des mosquées, des plages et autres espaces récréatifs et de divertissement. Il a aussi appelé à veiller à la santé des personnes âgées, notamment celles souffrant de maladies chroniques.

**Réunion du CSM****Goudjil reçoit une copie du rapport annuel sur les droits de l'Homme 2019**

Le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil a reçu, lundi à Alger, le président du Conseil national des droits de l'Homme, Bouzid Lazhari, qui lui a remis une copie du rapport annuel sur les droits de l'Homme en Algérie pour l'année 2019. "Le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil a reçu hier au siège du Conseil, le président du

Conseil national des droits de l'Homme qui lui a remis une copie du rapport annuel sur les droits de l'Homme en Algérie pour l'année 2019, et ce en vertu de l'article 199 de la Constitution qui stipule que «le Conseil élabore un rapport annuel qu'il adresse au Président de la République, au Parlement et au Premier ministre, et qu'il rend public également».

**Classement des meilleures universités au monde : L'Algérie Out !**

Aucune université algérienne n'a été sélectionnée par le prestigieux classement de Shanghai pour 2020, qui sélectionne les 1000 meilleures universités dans le monde. Sans surprise, à la tête de ce classement, soit dans le top 3, l'université de Harvard (1ère), l'université de Stanford (2ème), et enfin l'université britannique « Cambridge » à la troisième position. Mais l'événement, c'est

l'entrée dans ce classement de l'Université tunisienne de 'Tunis El Manar'. En effet, l'université 'Tunis El Manar' est la seule université maghrébine qui a réussi à se hisser parmi les meilleures universités du monde en arrivant dans la catégorie des 901 et 1000 places. En réaction à cet exploit le Président de l'Université de Tunis El-Manar, Fathi Slaouti, a indiqué que «l'inclusion de son Université dans le classement des mille

meilleures universités dans le monde, constitue une reconnaissance de la réussite de l'Université à s'ouvrir à la communauté académique internationale, en mettant l'accent sur la qualité de la recherche scientifique. Au continent africain, l'Afrique de Sud est arrivé en tête du classement continental avec neuf universités, suivie de l'Égypte avec cinq universités.

Le point sur la pandémie dans le monde :

**Algérie Télécom baisse ses tarifs résidentiels, lance le Pack jeunes entrepreneurs**

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Brahim Boumzar, a annoncé lundi à Alger une baisse par Algérie Télécom allant jusqu'à 50% de ses tarifs internet très haut débit ADSL et fibre, et le lancement du Pack jeunes entrepreneurs à un prix "attractif". Désormais, le nouveau tarif du débit 8 Mbps est au même tarif que celui de la 4 Mbps soit 2599 Da/mois au lieu de 3599 Da/mois, et celui de 20 Mbps est de 4999 Da/mois au lieu de 7900 Da/mois, a-t-il précisé à

l'occasion de la signature d'une convention entre le ministère de la Poste et des Télécommunications et le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial. Quant au nouveau tarif du débit 100 Mbps, ce dernier est proposé au prix de 9999 Da/Mois au lieu de 24500DA/mois, a-t-il ajouté. Le ministre a annoncé également le lancement du pack jeunes entrepreneurs avec des tarifs "très attractifs, destinée aux entreprises financées dans le cadre des dispositifs ANSEJ, CNAC et ANGEM. Ce pack, dont les micro-entreprises, TPE, professions libérales et artisans profiteront également en profitant, est composé d'une connexion internet très haut débit et d'une ligne téléphonique fixe. Il offre aussi de la gratuité et de l'illimité sur les communications téléphoniques ainsi que des réductions sur les services de l'hébergement, la conception de sites web mais

aussi la possibilité d'avoir une adresse IP. Le pack 2000 DA offre au client un débit de 5 Mbps, une réduction de 20% pour l'hébergement, la conception de site web et une adresse IP fixe, ainsi que 20 annonces/mois offertes dans le site e-commerce d'Algérie Télécom. Pour 3990 DA, le client bénéficiera d'un débit de 10 Mbps, d'une réduction de 30% pour l'hébergement, la conception de site web et une adresse IP fixe, ainsi que 40 annonces/mois offertes dans le site e-commerce d'AT. D'autres offres sont proposées sur le site d'Algérie Télécom. Cette nouvelle tarification, qui intervient quelque mois seulement après la précédente, confirme la volonté d'Algérie Télécom de répondre aux mieux aux attentes de ses clients, mais surtout de rendre le très haut débit accessible pour tout le monde, a indiqué, pour sa part, le directeur général d'Algérie Télécom, Mounir Jawaher.

**Fin de la période de confinement obligatoire pour les ressortissants Algériens rapatriés de France et de Dubaï**

363 ressortissants Algériens rapatriés de France et de Dubaï ont quitté samedi dernier les hôtels mis en place afin d'assurer leur période de confinement d'une semaine. Dans un communiqué publié par les services de la circonscription administrative d'Hussein Dey (Alger), 100 ressortissants Algériens rapatriés de France ont effectué leur période d'isolement sanitaire à l'hôtel Lamaraz situé à Kouba, avant d'être conduits à la gare routière du Carroubier afin de regagner leurs wilayas de résidence. En outre, Les services de la wilaya ont déclaré que 263 citoyens rapatriés de Dubaï (Emirats arabes unies) ont quitté, dans la même journée du samedi,

la wilaya d'Oran après avoir achevé leur période de confinement sanitaire. Ces ressortissants ont été pris en charge durant leur période de confinement d'une semaine dans les hôtels « Pacha » et « Assala » au niveau de la ville d'Oran. Les rapatriés ont quitté les lieux d'hébergement à bord des bus affectés par les autorités locales en vue de leur acheminement vers leurs lieux de résidence dans plusieurs wilayas du pays. À noter que ces opérations de rapatriement s'inscrivent dans le cadre d'un plan, mis en place par le ministère des Affaires étrangères, qui permet aux ressortissants Algériens bloqués à l'étranger de regagner le territoire national.

**Visite d'adieu****Lancement de la Finance Islamique à Boumerdes et Tizi Ouzou**

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) a procédé, au déploiement des produits de la Finance islamique au niveau des wilayas de Boumerdes et Tizi Ouzou, et ce, après deux semaines du lancement officiel de ses nouveaux produits à Alger. Selon un communiqué de la BNA, cette action s'inscrit dans le cadre de "la mise en œuvre de sa stratégie visant la généralisation de l'activité Finance islamique sur l'ensemble de son réseau d'agences", et intervient "en réponse à l'engoue-

ment important affiché par les citoyens envers les produits islamiques et la forte demande recensée sur ces derniers dans différentes régions du pays». La banque avait lancé hier dimanche les produits de la Finance islamique au niveau de son agence d'El Hamiz (Est de la capitale). "La BNA compte accélérer sa démarche de généralisation de cette activité à l'ensemble du territoire national par le déploiement de plusieurs agences chaque semaine", affirme la même source.